



LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES JEUNES

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution »
recrutez en Parcours Emploi Compétences Jeunes

En application du plan « 1 jeune, 1 solution » l'arrêté préfectoral Grand Est du 15 octobre 2020 introduit un taux de 65% pour les employeurs du secteur non-marchand, qui embauchent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus, en contrat Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes).

Pour quels publics ?

Le PEC Jeunes est destiné aux jeunes éloignés du marché du travail, âgés :

- de 16 à 25 ans révolus,
- de moins de 31 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Pour quels employeurs ?

Pour les employeurs du secteur non-marchand, qui s'engagent lors de l'entretien tripartite à mettre en place une combinaison « emploi- formation –accompagnement », c'est-à-dire : accompagner le bénéficiaire, désigner un tuteur et mettre en place une formation obligatoire.

Pour quelle durée ?

Le PEC Jeunes prend la forme d'un CDI ou d'un CDD d'une durée de 6 à 11 mois. Son éventuel renouvellement est subordonné à l'évaluation des actions effectuées dans le cadre du contrat initial et vise à terminer une action de formation déjà engagée lors du contrat initial ou à la compléter par un parcours qualifiant ou certifiant.

Quelle aide financière ?

L'aide est plafonnée à 20 heures hebdomadaires.

Taux de l'aide de l'Etat (% du SMIC) SMIC : 10,15 € brut au 1 ^{er} janvier 2020	65 %
Estimation du coût moyen à la charge d'employeur pour une durée de 20 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC, après application de l'exonération des charges et de l'aide de l'Etat pour les employeurs de droit privé (associations)	4,19 €/heure 363,63 €/mois
Estimation du coût moyen à la charge d'employeur pour une durée de 20 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC, après application de l'exonération des charges et de l'aide de l'Etat pour les employeurs de droit public (dont les collectivités territoriales)	4,75 €/heure 411,38 €/mois

 Pour recruter dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, contactez votre Mission Locale, le CAP Emploi avec lequel vous êtes en contact ou votre agence Pôle emploi (au 3995).
(service gratuit + prix de l'appel)

